



Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien



(à lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)

COV-IN



**Couverture pour
Spas & Piscines
hors sol**

Notice
2018



SOMMAIRE

1 - Sécurité	p 2
2 - Vérifications à réception	p 2
3 - Informations	p 2
4 - Recommandations préalables	p 2
5 - Conseils de sécurité	p 2
6 - Nomenclature	p 2
7 - Installation du couvercle	p 3
8 - Maintenance / Contrôle	p 4
9 - Hivernage	p 4
10 - Entretien	p 4
11 - Garanties	p 4

IMPERATIF

En cas d'installation de COV-IN il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que la norme de sécurité NFP 90-308 est respectée.

*Un enfant se noie en moins de 3 minutes.
Aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.
Ce matériel ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.
Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.*

NOTICE COV-IN

1 - Sécurité

Dans les cas où le spa est installé en extérieur, semi enterré ou enterré, l'installateur doit respecter les règles de sécurité en matière de pose selon nos conseils, respecter la norme NF P 90-308, et avertir le client de ses obligations de fermeture du bassin après chaque utilisation, et de la mise en place des sécurités.

Un adulte responsable et vigilant doit s'informer du fonctionnement de la couverture, des risques encourus, conformément à notre notice et obligatoirement accrocher **la totalité** des sécurités après chaque fermeture du bassin.

IMPORTANT

Il est strictement **INTERDIT** de monter, marcher ou sauter sur la couverture.
(Hors mis pour secourir quelqu'un)



2 - Vérifications à réception

1 carton : couverture + si options :
valve+ sangles + gonfleur + enrouleur

3 - Informations

Nos couvertures sont vendues départ Usine. Elles voyagent aux risques et périls de leurs destinataires. Ouvrir les cartons en présence du transporteur et vérifier l'état du matériel.

En cas de pièces manquantes ou de détérioration :

Noter vos réserves sur la fiche de transport

Adresser une lettre avec AR au transporteur sous 48h maximum en précisant les problèmes rencontrés.

Adresser une copie de votre courrier de réclamation au professionnel qui vous a vendu la couverture.

Nombre de personnes nécessaires au déchargement et au montage = 1

Poids : entre 7kg et 20kg en fonction des dimensions du spa.

4 - Recommandations préalables

Il est impératif de contrôler qu'un ancrage suffisant et solide est présent à l'endroit des accrochages de sécurité, sur la totalité de la périphérie du spa.

5 - Conseils de sécurité

AVERTISSEMENT

Le spa peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée.

Un enfant se noie en moins de 3 minutes.

Des enfants à proximité d'un spa réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager. La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le spa est ouvert.

Apprenez les gestes qui sauvent. Mémoriser et afficher près de la piscine

Pompiers : 18 pour la France

112 depuis un téléphone mobile

SAMU : 15 pour la France

Centre antipoison (France): +33 (0)1 40 05 48 48

IMPERATIF

Toute déchirure ou perçage doit être immédiatement réparé. Contacter un professionnel de la piscine.

Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation du couvercle ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.

Ce matériel ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.

Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

6 - Nomenclature

couverture (x1)

Matelas (x1)

Enrouleur (x1)

Notice (x1)



Cliquet (x1)



Vide cave (x1)



Gonfleur (x1)



NOTICE COV-IN

7 – Installation du couverture

3min / 1 pers

RAPPEL

Contrôler les sécurités à chaque fermeture de la couverture.

Procéder au contrôle (déchirure, abrasion, tension...) de la couverture 1 fois/semaine

IMPORTANT

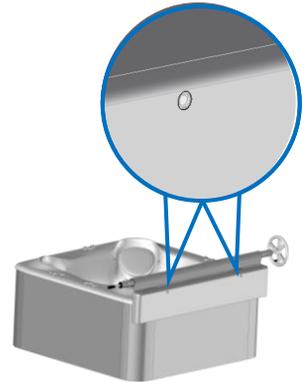
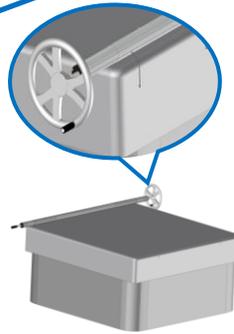
La personne effectuant la manœuvre doit s'assurer de l'absence de baigneur et toujours garder la vue sur le spa pendant les opérations d'ouverture ou de fermeture.

Il est impératif d'ouvrir ou de fermer la couverture intégralement, sans jamais la laisser en position intermédiaire.

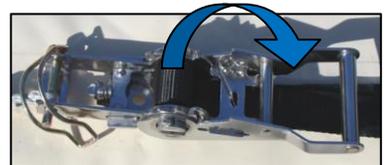
1 Couverture souple + sangle + cliquet



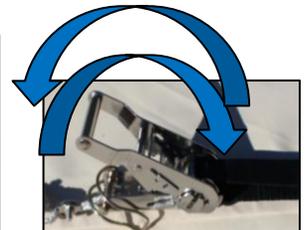
Enrouleur



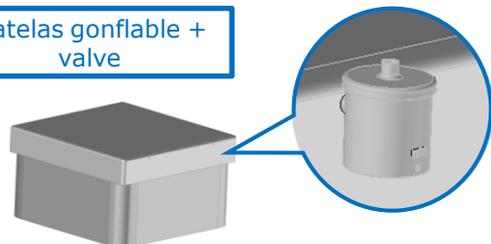
2 Couverture souple + Matelas gonflable + sangle + cliquet



Sangle + cliquet



Matelas gonflable + valve



Evacuation eaux pluviales

Ouvertures évacuation



ou



8 - Maintenance / Contrôle

Points de vérification :
Etat des sécurités à chaque fermeture
Etat du couverture (déchirure, trou) 1 fois / semaine
Pression du couverture 1 fois / semaine

10 - Entretien

Le nettoyage du couverture doit être réalisé au minimum 3 fois par an à l'aide d'un produit nettoyant doux, non abrasif, non moussant et surtout exempt de solvant.
Les éponges abrasives sont interdites. Nettoyer le dessus et le dessous du couverture.
Utiliser simplement un jet d'eau ou un nettoyeur haute pression, sans détergent :
P = 80 bars MAX et T° < 40°C.
Les débris, feuilles, excréments d'oiseaux, éléments naturels etc.. doivent impérativement être enlevés rapidement
Risque d'apparition de tâches brunâtres, phénomène biologique naturel irréversible (hors cadre de nos garanties).

IMPERATIF

Toute pièce détériorée ou défectueuse doit être immédiatement remplacée par une pièce d'origine.
L'entretien de l'ensemble du système est à la charge du propriétaire de la piscine.

9 - Hivernage

L'hivernage peut être soit **ACTIF**, soit **PASSIF**.
Traiter l'eau au moyen de produits d'hivernage adéquats. Ne pas manipuler le couverture ou les sangles en cas de présence de glace.
Faire réaliser cet hivernage par un professionnel qui choisira selon les types de bassin, la situation géographique et la disponibilité du client, de la solution la mieux adaptée pour satisfaire celui-ci.
En cas de fort gel, il est interdit d'exercer un effort sur le couverture.
Retirer la neige si H ≥ 10cm.
Contrôler la membrane, les sangles et les crochets immédiatement après toute surcharge de neige supérieure à 10cm, à des vents supérieurs à 70 Km/h ou à tout élément extérieur exceptionnel ayant pu détériorer certains constituants du couverture.
Contrôler également que la membrane PVC ainsi que les soudures de l'assemblage soient exempts de toute déchirure, usure ou coupure.

11 - Garanties

La garantie prend effet à partir du jour de l'expédition de la couverture gonflable de notre établissement.
Durée de garantie :
couverture (flottabilité et étanchéité) = 3 ans, Gonfleur = 1 an, Enrouleur = 1 an
Le couverture doit être installé et fixé conformément notre notice de montage, et utilisé suivant les us et coutumes de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.
La garantie ne s'applique pas lorsque l'équilibre de l'eau n'est pas respectée.
Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de :
Notice de montage non respectée
Défaut de pose entraînant une détérioration du couverture
Mauvaise utilisation du couverture entraînant une détérioration de celui-ci (voir « installation » et « utilisation »)
Usure normale des composants du couverture
Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage)
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effets de prolonger la durée de celle-ci.
La garantie couvre tous défauts ou vices dans le cas d'une installation et d'une utilisation conformes à nos notices.
La garantie ne couvre pas les dommages dus à la grêle, la foudre ou la tempête (pluie, vent, neige), ni en cas de présence d'objets flottants, immergés ou posés sur le couverture.
La garantie ne couvre pas les taches brunâtres, décoloration ou autres déformations du couverture.
La garantie ne couvre pas la corrosion et la désagrégation de certains matériaux dues notamment à l'utilisation d'un électrolyseur ou au non respect de l'équilibre chimique de l'eau ou à l'absence de mise à la terre indépendante ou à l'absence de trop plein.
Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec A.R., le couverture étant tenue à notre disposition pour expertise.
Aucun retour de constituants ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part.
En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage :
Nom et adresse de l'expéditeur
Nom et adresse de l'utilisateur
N° de notre bon de livraison, facture, devis
Dimensions du couverture
Les causes du retour
La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.
La garantie cesse si le couverture a été modifiée en dehors de nos ateliers et/ou avec des pièces de rechange d'une autre origine.